

Le leader du Parti Démocrate italien soutient la GPA mais appelle au dialogue

19 avril 2023 - 17:01

Rome, 19 avr (EFE) .- La secrétaire du Parti démocrate italien, Elly Schlein, s'est exprimée aujourd'hui en faveur de la gestation pour autrui, mais a reconnu qu'il s'agissait d'une question « délicate et dense » qui nécessite un débat profond au sein de la formation.

« Je tiens à dire qu'il y a de ma part une pleine disponibilité pour débattre avec tous les féminismes pluriels et les associations et les personnes qui veulent mener ce débat », a-t-elle déclaré lors d'une première conférence de presse au siège romain du.

Schlein a rappelé qu'elle était toujours « favorable » à la gestation pour autrui.

Mais elle a souligné que la question est si complexe qu'elle ne l'a même pas incluse dans le programme avec lequel elle a remporté les primaires du parti le 26 février, devenant ainsi la première femme à la tête de la plus grande formation progressiste du pays.

« D'une part je me suis toujours exprimée favorablement sur la GPA mais nous n'incluons pas cette question ni sa réglementation dans le programme du congrès. C'est pourquoi je dis que nous sommes largement ouverts au dialogue », a-t-elle déclaré.

Elly Schlein, qui promettait un virage de gauche, proposera au Parlement un projet de loi qui légalise le mariage pour tous – en Italie, seules les unions civiles sont autorisées – et l'adoption monoparentale et pour les couples homosexuels, actuellement interdite.

Mais dans le texte, selon le leader progressiste, la GPA n'a pas été incluse précisément à cause de cela, en raison de la nécessité d'approfondir une position au niveau du parti.

La GPA est illégale en Italie et certains représentants du gouvernement d'extrême droite Giorgia Meloni en sont venus à définir cette pratique comme « un crime plus grave que la pédophilie », selon les mots du député Federico Mollicone, des Frères d'Italie.

La formation de Meloni, vainqueur des élections de septembre dernier, a présenté un projet de loi contre ce type de naissance, la rendant punissable en Italie même si elle a été réalisée à l'étranger. EFE